

Saint-Hélen

Une valse de chiffres pour les nouveaux élus

Le maire, Pascal Perrin, a présenté jeudi soir ses premiers comptes administratifs depuis les élections municipales, tout en annonçant qu'il participerait à une formation spécifique dans les jours prochains, sur le thème des finances publiques. Les élus de Saint-Hélen, après avoir les avoir examinés, ont adopté ces comptes à l'unanimité. La section de fonctionnement dégage en 2014 un excédent de 144 000 € et la section d'investissement, dont le déficit 2013 se montait à 7 980 €, présente un excédent 2014 de 27 600 €.

Les principales augmentations budgétaires concernent les charges de personnel (+ 59 000 €). « **Une des raisons de cette augmentation est la mise en place des TAP (activités périscolaires)**, a expliqué Pas-

cal Perrin, mais pas seulement ! Les évolutions de carrières, les arrêts de travail, ou le passage à temps complet de certains agents, viennent également impacter cette dépense. Nos dépenses de fonctionnement vont augmenter en 2015, et cela va impacter nos dépenses d'investissements, a poursuivi le maire. Certaines communes parlent déjà d'une augmentation de l'impôt. Conscients des difficultés de nos concitoyens, ce ne sera pas notre cas, mais il faudra cependant ajuster certains tarifs. Nous continuerons à faire des économies dans notre fonctionnement quotidien, et comme notre commune n'est pas endettée, on peut aussi avoir recours à l'emprunt ».

Les premières subventions pour 2015

Les élus ont voté une subvention de 1,33 € par habitant, au profit de la mission locale de Dinan. Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Une somme de 1 718,36 € lui a donc été octroyée pour mener à

bien sa mission. La commune versera également au CNAS la somme de 2 281,61 € et 447,09 € à l'AMF (association des maires).

Comme chaque année, il faut attendre la rentrée des classes pour estimer le montant des subventions versées à l'APEL (parents d'élèves école privée) et à l'amicale laïque, car elle dépend du nombre d'élèves. À raison de 6 € par enfant, l'APEL percevra 390 € et l'amicale laïque 690 €.